

N° 2026-04-03

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation : 7 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres non excusés :
néant

Nombre de membres votants : 7

Objet : **Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

Étaient présent(e)s :

Pauline **Hoffmann**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Marie-Laure **Robin** représentant le Conseil municipal,
Patricia **Grospretre**, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Anne **Prettre** représentant les personnes âgées,

Étaient absente(s) excusée (s) : Nelly **Dufour** représentant les personnes Handicapées, Pascale **Lagarde**, représentant l'Union Départementale des Associations des Familles,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le référentiel M57,

Vu la délibération du 21 avril 2026 concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2025,

Après avoir constaté les résultats d'exécution suivants :

Un solde d'exécution positif de la section de fonctionnement : 9 985.90 €

Soit un excédent global de 9 985.90 €

Le Conseil d'administration après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré,

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Décide à l'affectation des résultats sur le Budget primitif 2026 comme suit :

RF – ARTICLE 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 9 985.90 €

Rappelle que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 20 avril 2026

Reçue à la Préfecture le 20 avril
2026

Publiée le 21 avril 2026


La Présidente,
Françoise CHANCEL